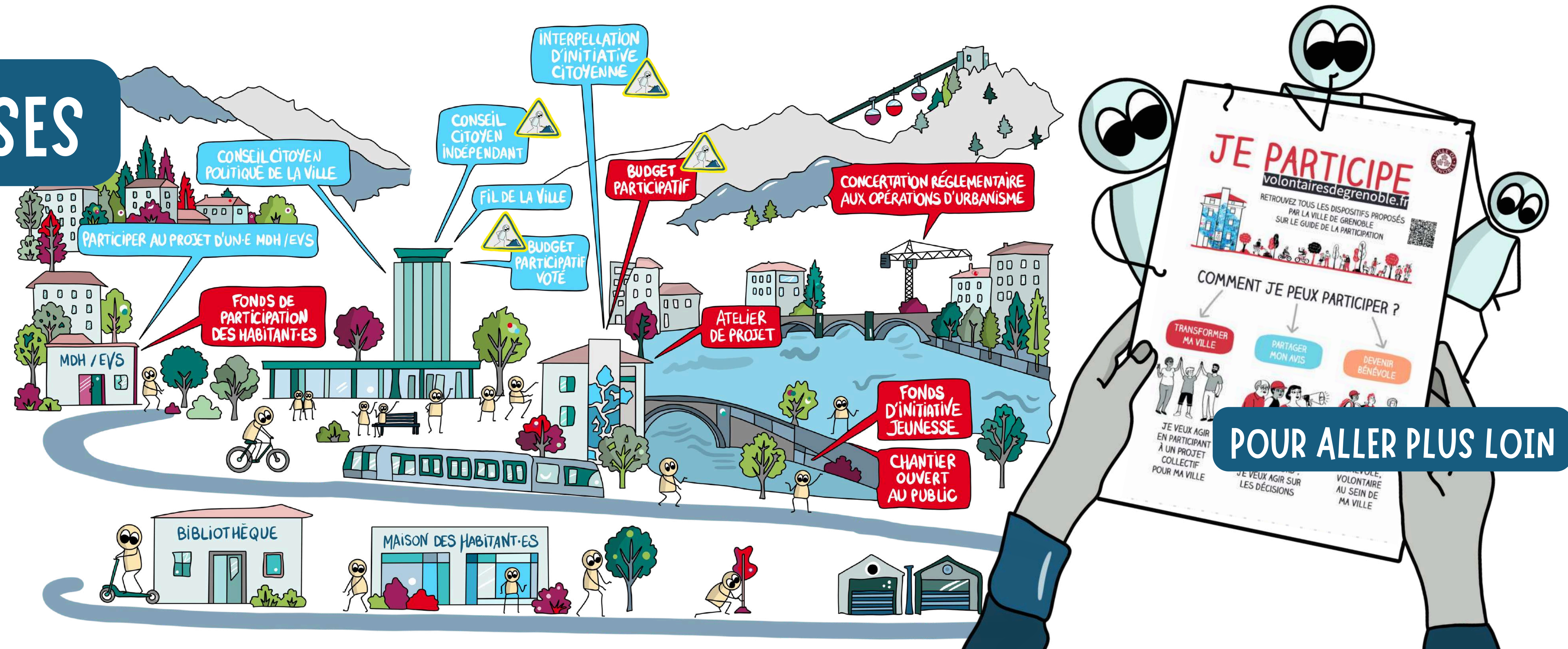


À GRENOBLE, IL EXISTE DE NOMBREUSES FAÇONS DE PARTICIPER

Aujourd'hui, la Ville souhaite faire évoluer certaines règles.

Le but : rendre la participation plus simple, plus claire et plus accessible.



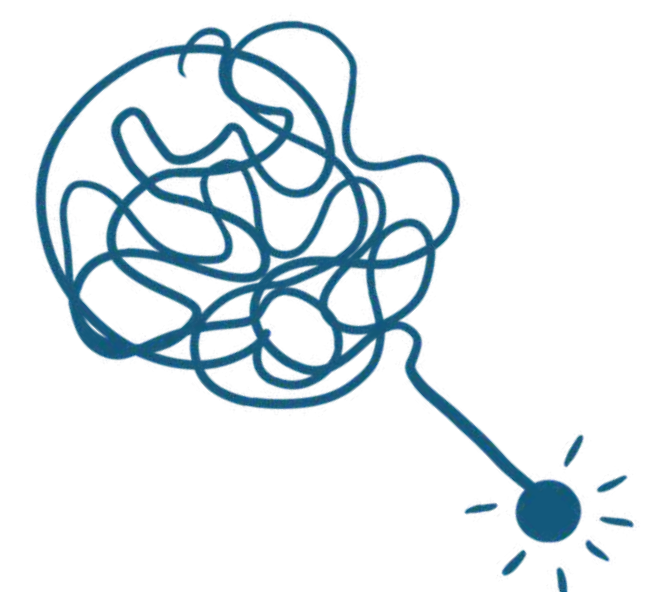
LE 10 OCTOBRE, LES HABITANT·ES SONT CONSULTÉ·ES SUR 3 GRANDS SUJETS

"POURQUOI ÇA BOUGE ?"

Pourquoi faire évoluer certains dispositifs ?



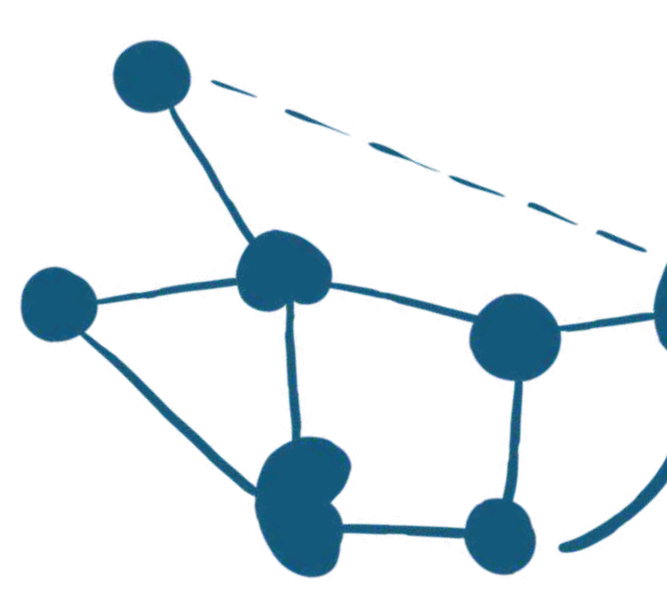
Éviter les doublons entre espaces de dialogue



Simplifier les dispositifs



Rendre les outils plus accessibles à toutes et tous



Mieux répartir la participation dans tous les quartiers

DIALOGUER DANS MON QUARTIER

LES CONSEILS DE QUARTIER

C'EST QUOI ?

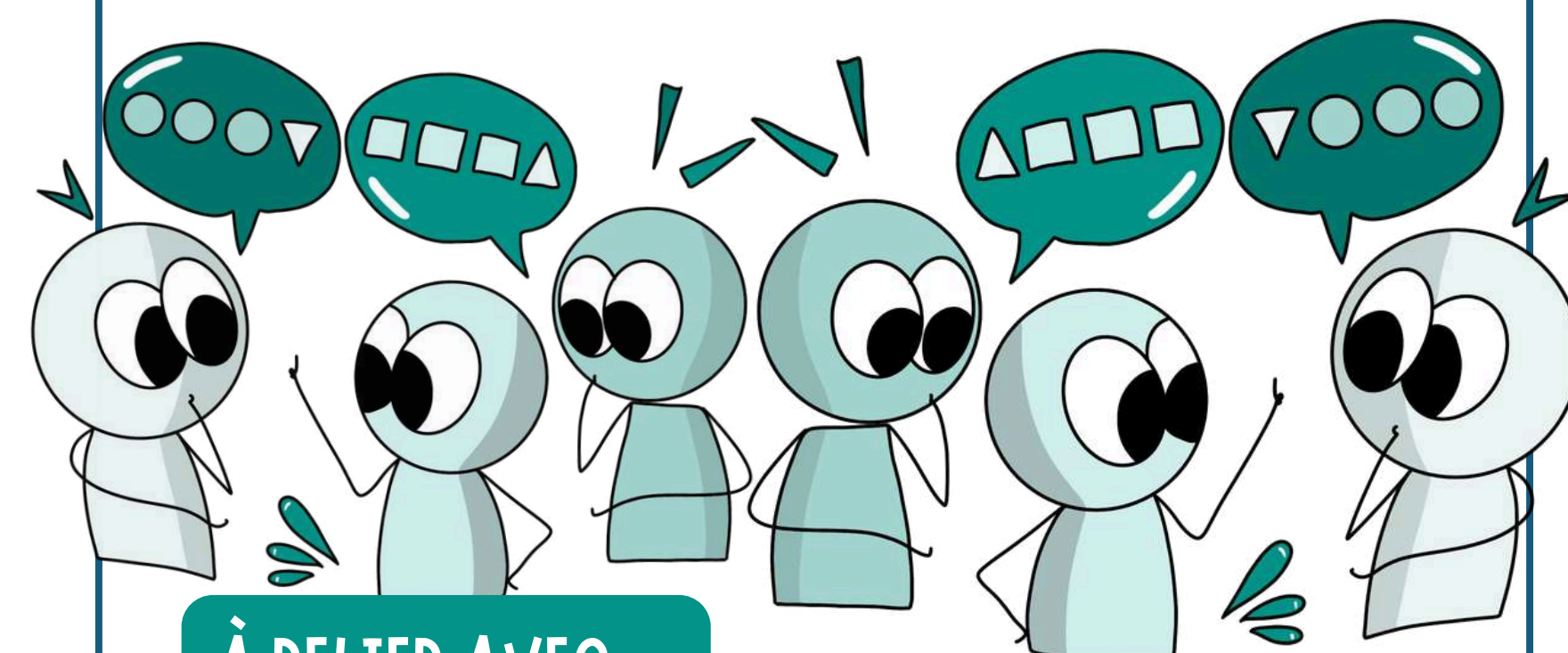
Dans chaque secteur, des habitant·es se réunissent pour parler de leur quartier, des politiques municipales et poser leurs questions.

ÇA SERT À QUOI ?

Faire entendre les sujets du quartier.
Échanger avec la Ville.
Participer aux projets et aux politiques publiques du secteur et de la Ville.

CE QUI EST À DISCUTER

- Quelle forme pour ce dialogue dans les quartiers entre les habitant·es et la Ville ?
- Comment rendre ce cadre plus clair et plus utile : qui l'anime ? Pour quoi faire ?
- Quelles modalités de soutien ?



À RELIER AVEC...

Les Conseils citoyens Politique de la Ville (CCPV)
Les futures assemblées de secteur
Les Unions et associations de quartier
Le Fonds de participation des habitant·es (FPH)

CHOISIR DES PROJETS POUR LA VILLE

LE BUDGET PARTICIPATIF

C'EST QUOI ?

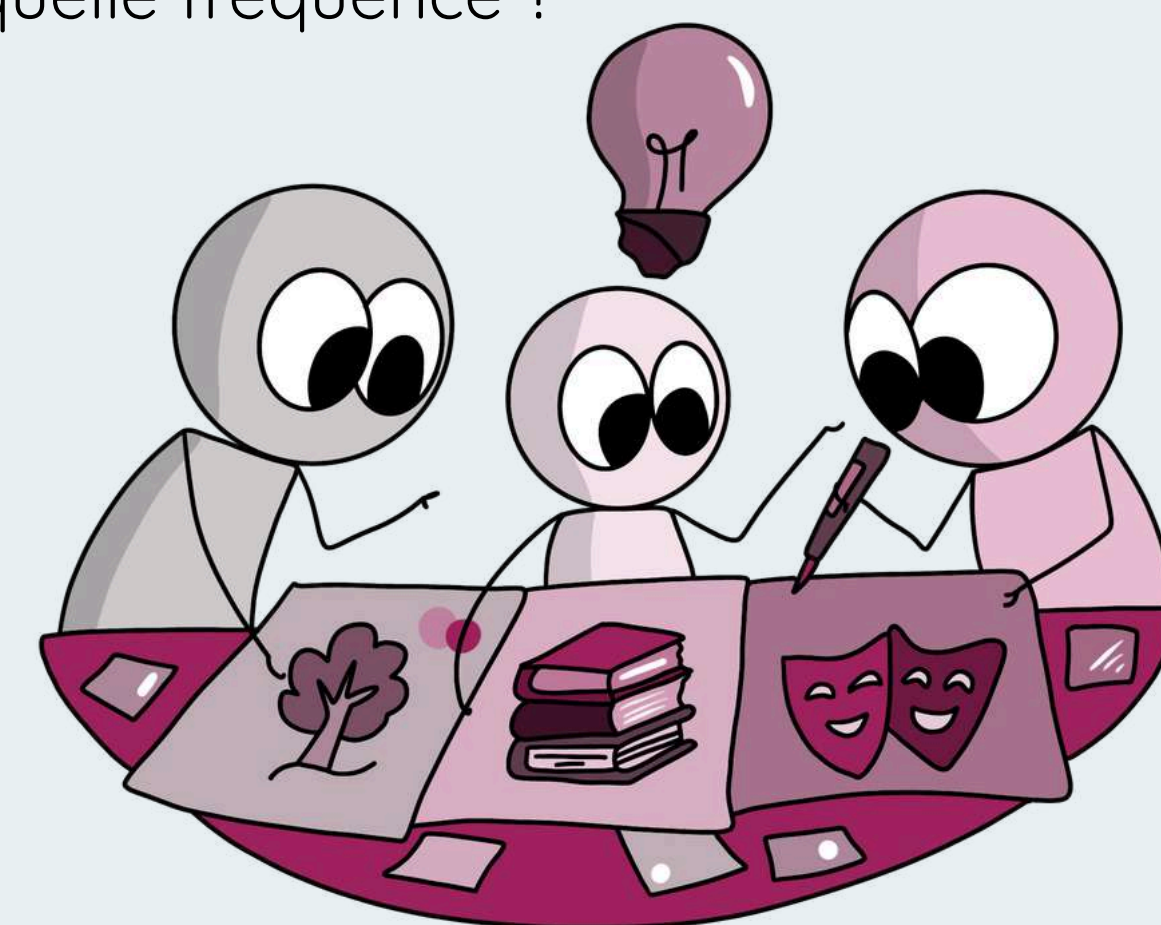
Toute personne peut proposer des projets pour la Ville. Puis les Grenoblois·es et les personnes inscrites sur les listes électorales votent pour choisir ceux qui seront réalisés.

ÇA SERT À QUOI ?

Proposer des idées pour construire la ville de demain.
Choisir ensemble des projets financés par la Ville.

CE QUI EST À DISCUTER

- Comment mieux répartir les projets dans la ville ?
- Quels types de projets financer, et à quelle fréquence ?



À RELIER AVEC...

Les chantiers ouverts au public
Les futures assemblées de secteur

INTERPELLER LA VILLE

L'INTERPELLATION CITOYENNE

Médiation - question orale - débat - votation

C'EST QUOI ?

Un groupe d'habitant·es interpelle la Ville sur un problème ou une proposition.

ÇA SERT À QUOI ?

Obtenir un dialogue ou une réponse publique.
Faire avancer une demande collective.
Inscrire un sujet à l'agenda du Conseil municipal.
Déclencher le vote des Grenoblois·es.

CE QUI EST À DISCUTER

- À partir de combien de soutiens la Ville répond-elle et met-elle le sujet en débat ?
- Comment rendre le dispositif plus lisible et accessible ?
- Comment mieux suivre les suites données ?



À RELIER AVEC...

Le Fil de la Ville
Les Conseils de quartier pour : la question orale et les ateliers
Les futures assemblées de secteur

DES OUTILS POUR MIEUX DIALOGUER

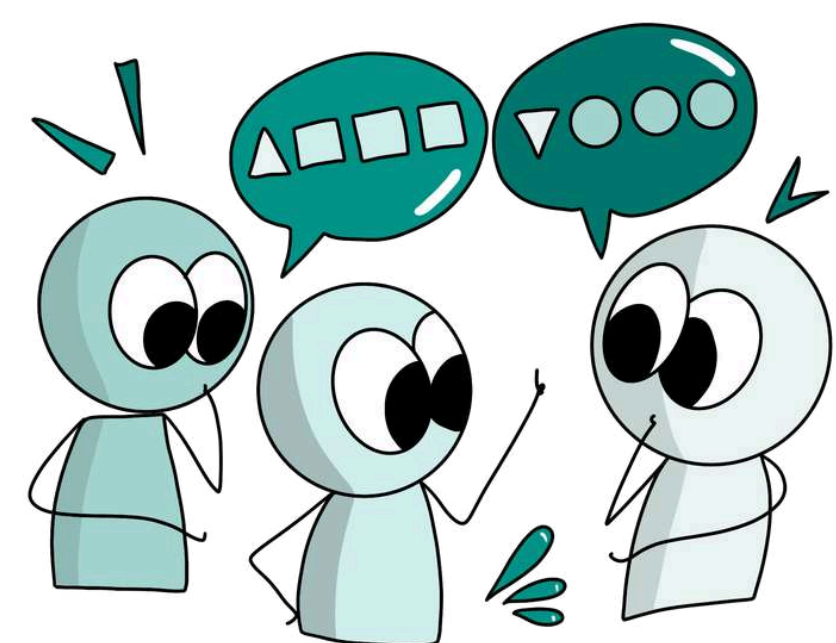
LES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

- Des rendez-vous ouverts aux habitant·es d'un secteur.
- La Ville y présente ce qu'elle fait dans le quartier et dans la ville
- Les habitant·es peuvent échanger sur les sujets et projets qui les interrogent

LA COOPÉRATION ENTRE NOUS, C'EST QUOI ?

La Ville souhaite poser un cadre commun sur les principes de coopération.

- Et pour vous, mieux coopérer entre la Ville et les habitant·es, ça veut dire quoi ?**



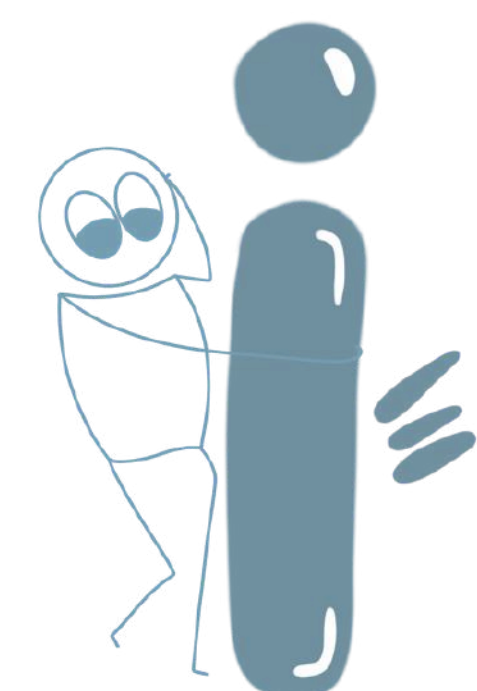
DIALOGUER DANS MON QUARTIER



LES CONSEILS DE QUARTIER



INFORMATIONS CLÉS



LA VILLE EST ORGANISÉE EN 6 SECTEURS

LES CONSEILS DE QUARTIER SONT OBLIGATOIRES & LEUR FORMAT EST FLEXIBLE

LES CONSEILS CITOYENS POLITIQUE DE LA VILLE (CCPV) SONT AUSSI OBLIGATOIRES DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

FONCTIONNEMENT ACTUEL



PARCOURS DU DIALOGUE

ÉCHANGES ATELIERS DE PROJET QUESTION ORALE

HABITANT-ES DU SECTEUR

FORUM OUVERT

CCI

VILLE

6 SECTEURS = 6 CONSEILS CITOYENS INDÉPENDANTS (CCI) REGROUPÉS DANS UNE ASSOCIATION DE GESTION (ACCIG)

BUDGET
Les CCI ont un **budget** (jusqu'à 10000€/secteur/an), **subvention demandée et gérée par l'ACCIG** (association de gestion des CCI), selon les besoins.

RÔLE DES CCI. AUJOURD'HUI

- Faire remonter des sujets du quartier
- Participer aux démarches participatives de la Ville
- Déclencher des **ateliers de projet**
- Poser une **question orale** au Conseil municipal
- Soutenir ou accompagner des initiatives du territoire
- Co-organiser les Forums ouverts avec la Ville

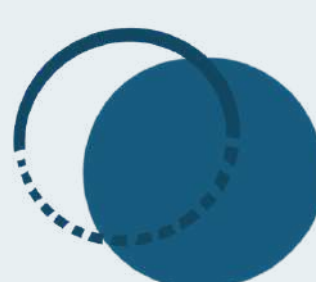
UN PRINCIPE IMPORTANT : L'INDÉPENDANCE VIS-À-VIS DE LA VILLE

CONSTATS PROBLÈMES



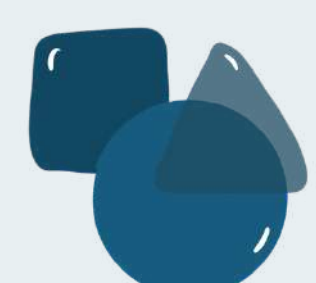
DES RÔLES PAS TOUJOURS CLAIRS

Participer aux politiques publiques ? Soutenir des projets concrets du quartier ? Les deux ?



UNE INDÉPENDANCE DIFFICILE À TROUVER

Les CCI sont indépendants, dans un cadre posé par la Ville... Comment dépasser ce malaise ? Jusqu'où la Ville peut-elle intervenir ?



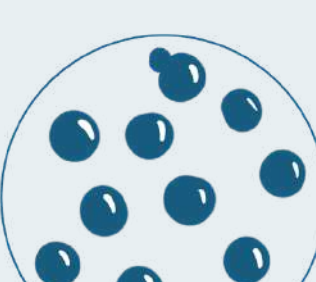
DES ESPACES QUI SE SUPERPOSENT

CCI, Unions de quartier, CCPV, associations... Pour les habitant-es, il est parfois difficile de savoir où aller.



UN FONCTIONNEMENT PARFOIS DIFFICILE

Des tensions, des départs et des difficultés à prendre des décisions collectivement ont été constatés, en particulier au sein de l'association de gestion (ACCIG).



UNE PARTICIPATION PEU DIVERSE

Peu de personnes participent régulièrement. Certains publics sont peu présents. Et les outils mobilisés (questions orales, ateliers de projet) peuvent représenter peu de personnes

QUESTIONS & DILEMMES DES ÉLU-ES

QUELLE FORME DEMAIN ?

DES ASSEMBLÉES RÉGULIÈRES

Une participation sans engagement dans la durée. Des rendez-vous ouverts à toutes et tous dans chaque secteur.

OPTION #01

DES ASSEMBLÉES OUVERTES DE SECTEUR

Un espace coordonné par la Ville

OPTION #02

DES ASSEMBLÉES POPULAIRES DÉLÉGUÉES AUX ACTEURS

Des sujets portés par les habitant-es et les acteur-rices du territoire, qui coordonnent cet espace de dialogue.

OU

DES INSTANCES PÉRENNES

Un groupe permanent d'habitant-es.

OPTION #03

UN CONSEIL DE QUARTIER RENOUVELÉ

Avec des règles, un rôle mieux définis et une présence plus forte de la Ville (y compris dans la coordination)

OPTION #04

UN CONSEIL DE QUARTIER DÉLÉGUÉ AUX ACTEURS

Avec des règles et une coordination gérées par des associations ou collectifs du territoire

CE QUI EST DÉJÀ DÉCIDÉ PAR LES ÉLU-ES

✓ LE FONCTIONNEMENT ACTUEL DOIT ÉVOLUER

Le format actuel des CCI ne sera pas maintenu.

✓ IL FAUT GARDER UN ESPACE DE DIALOGUE DANS CHAQUE SECTEUR

Permettre et animer l'échange entre les habitant-es, les acteurs et actrices du territoire et la Ville, à l'échelle du secteur.

✓ L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TERRITOIRES ET LA PARITÉ SONT À MAINTENIR

Il y aura des critères de représentativité territoriale et de parité.

✓ LA QUESTION ORALE & LES ATELIERS DE PROJET NE SERONT PLUS RÉSERVÉS AUX CONSEILS DE QUARTIER

Ils rejoindront le dispositif d'interpellation citoyenne accessible à tou.tes.

✓ LA VILLE ORGANISERA AUSSI DES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

Des espaces pour suivre et rendre compte de son action.

CE QUE NOUS DEVONS DISCUTER ENSEMBLE

QUELS CURSEURS INVENTER ?

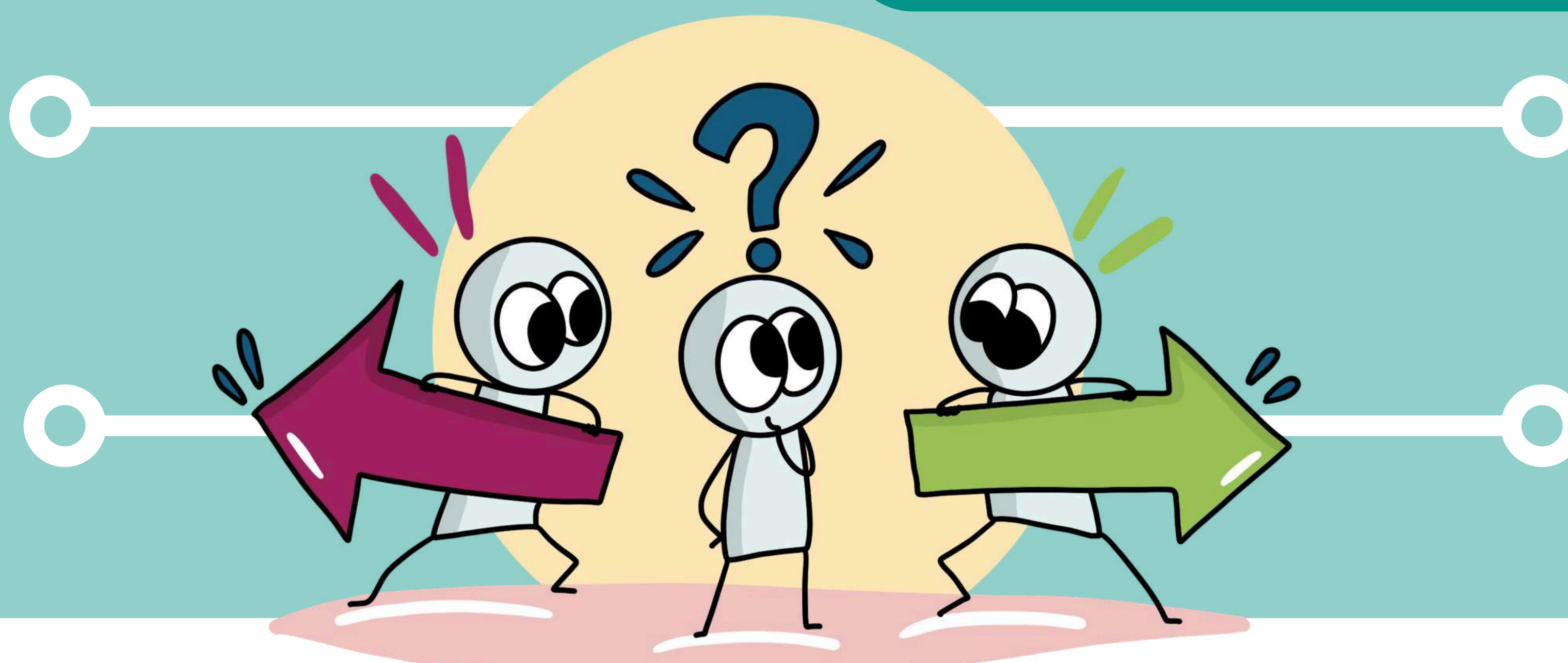
PLUS INDÉPENDANT

UN GROUPE PERMANENT D'HABITANT-ES

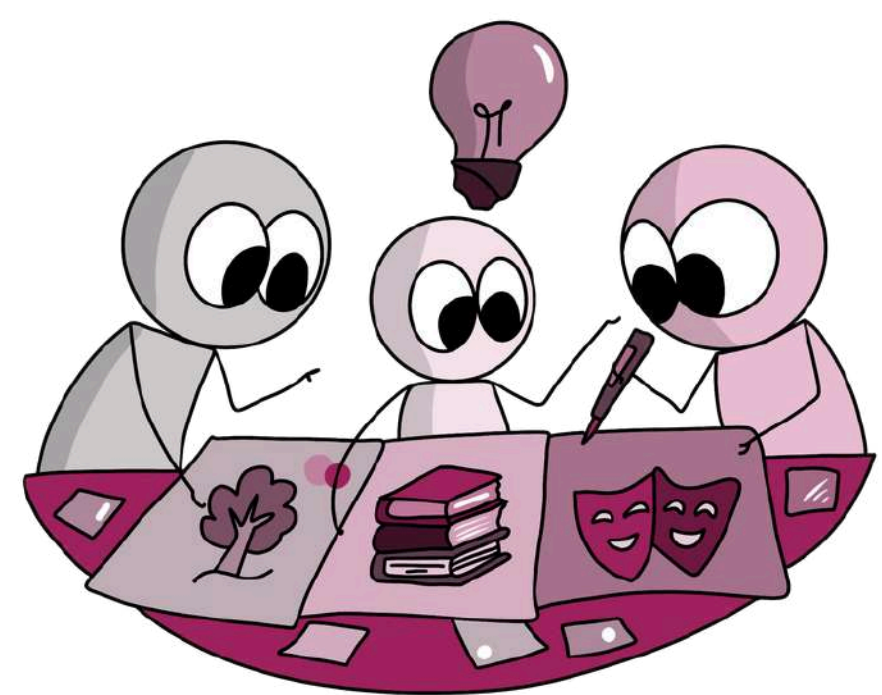
LE COEUR DU DÉBAT

PLUS DE LIENS AVEC LA VILLE

UNE ASSEMBLÉE OUVERTE



- Quelle forme vous semble la plus **utile pour dialoguer avec la ville** dans votre secteur ?
- Quels doivent être les **sujets traités** par cet espace de dialogue ?
- Qui est à l'**initiative des sujets discutés** ? Et qui anime ?
- Quelle **place** donner aux **associations** et aux **Unions de quartier** ?
- Quelle **coordination** entre les 6 conseils de quartier ?
- Faut-il un **budget** ? Pour **financer** quoi ?
- Comment permettre à des **personnes plus diverses** de participer ?
- Quelle **articulation** entre les assemblées de secteur et les conseils de quartier ?



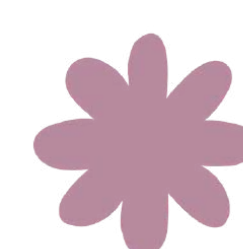
CHOISIR DES PROJETS POUR LA VILLE



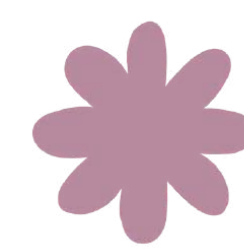
LE BUDGET PARTICIPATIF



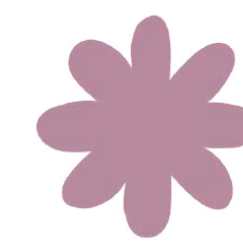
INFORMATIONS CLÉS



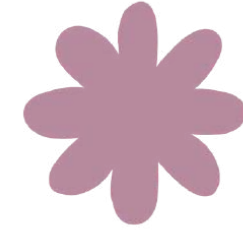
9 ÉDITIONS DEPUIS 2017. REPRÉSENTANT ENVIRON 2 % DU BUDGET ANNUEL D'INVESTISSEMENT



6 M€ SONT INSCRITS DANS LE BUDGET DU MANDAT ACTUEL



UN PRINCIPE IMPORTANT: LES PERSONNES PROPOSENT ET VOTENT LES PROJETS



PARCOURS D'UNE IDÉE

1 > JE PROPOSE UNE IDÉE

pour améliorer Grenoble.

2 > FORUM DES IDÉES

On découvre les propositions. Des projets sont présélectionnés.

3 > ÉTUDE DES PROJETS

La Ville vérifie qu'ils sont réalisables.

4 > JE VOTE

Les Grenoblois-es dès 16 ans choisissent leurs projets préférés.

5 > LA VILLE RÉALISE LES PROJETS LAURÉATS

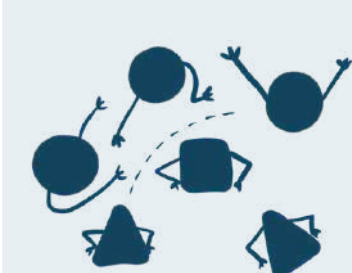
FONCTIONNEMENT ACTUEL

CONSTATS PROBLÈMES



TOUS LES QUARTIERS N'EN PROFITENT PAS AUTANT

Beaucoup de réalisations dans certains secteurs (1 et 2) et moins dans d'autres (3 et 6).



TOUS LES PUBLICS NE PARTICIPENT PAS AUTANT

Les profils des votant-es restent peu diversifiés, avec une surreprésentation des votant-es des secteurs 1 et 2.



CERTAINS PROJETS SONT DIFFICILES À RÉALISER ET À ENTREtenir

Les nouveaux projets s'ajoutent au travail des services, sans moyen supplémentaire, avec pour certains, un manque d'entretien et de suivi après la réalisation du projet.



UN MANQUE D'ARTICULATION ENTRE LES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF ET CEUX DU TERRITOIRE

Les projets ne s'appuient pas toujours sur les dynamiques territoriales et peuvent parfois paraître en décalage.

QUESTIONS & DILEMMES DES ÉLU-ES

COMMENT LE FAIRE ÉVOLUER ?

À QUEL RYTHME ?

Une seule édition sur le mandat permettant d'engager des projets ?

OU

Plusieurs éditions régulières ?

POUR FAIRE QUOI ?

Continuer à créer du nouveau ?

OU

Réparer et améliorer les aménagements existants (écoles, équipements, parcs, ...)?

OU / ET

Le thématiser sur certains sujets ?

À QUELLE ÉCHELLE ?

Avoir un budget dédié pour chaque secteur ?

OU

Prévoir un budget par territoire et une enveloppe pour les projets toute ville ?

CE QUI EST DÉJÀ DÉCIDÉ PAR LES ÉLU-ES



LE BUDGET PARTICIPATIF EST MAINTENU. AVEC UN PRINCIPE SOCLE

Toute personne physique dès 16 ans, ainsi que toute personne morale, peut proposer des projets. Les habitant-es votent pour les choisir.



LE BUDGET PARTICIPATIF DOIT INTÉGRER LA TERRITORIALISATION

Le principe d'une territorialisation du budget est acté. Sa modalité reste à discuter



LES PROJETS PROPOSÉS DOIVENT INTÉGRER UN VOLET « COOPÉRATION » AVEC LES HABITANT-ES

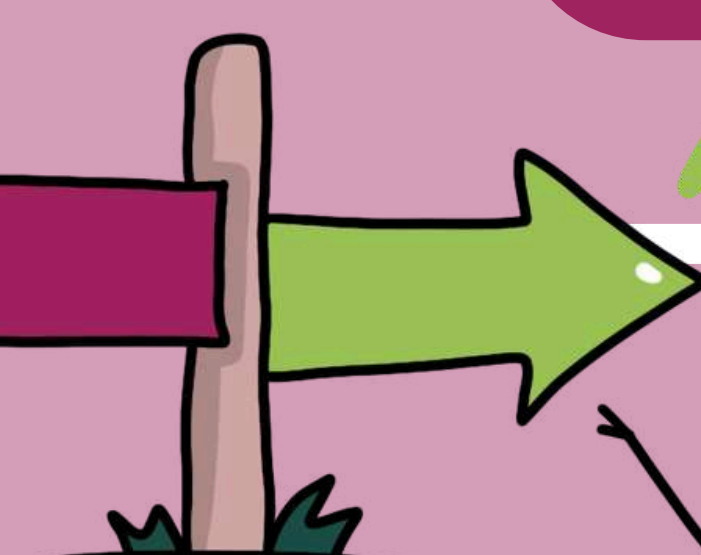
La dimension participative sera renforcée avec un nouveau critère de recevabilité des projets : la place des habitant-es dans la réalisation du projet

QUELS CURSEURS INVENTER ?

SECTORISER LE BUDGET

RESTER GÉNÉRALISTE

CRÉER DU NOUVEAU



LE COEUR DU DÉBAT

CONSERVER AUSSI UN BUDGET TOUTE VILLE

AVOIR DES THÉMATIQUES

PRENDRE SOIN DE CE QUI EXISTE

CE QUE NOUS DEVONS DISCUTER ENSEMBLE



Une ou plusieurs éditions dans le mandat ?



Faut-il garantir une répartition stricte du budget à chaque secteur ?



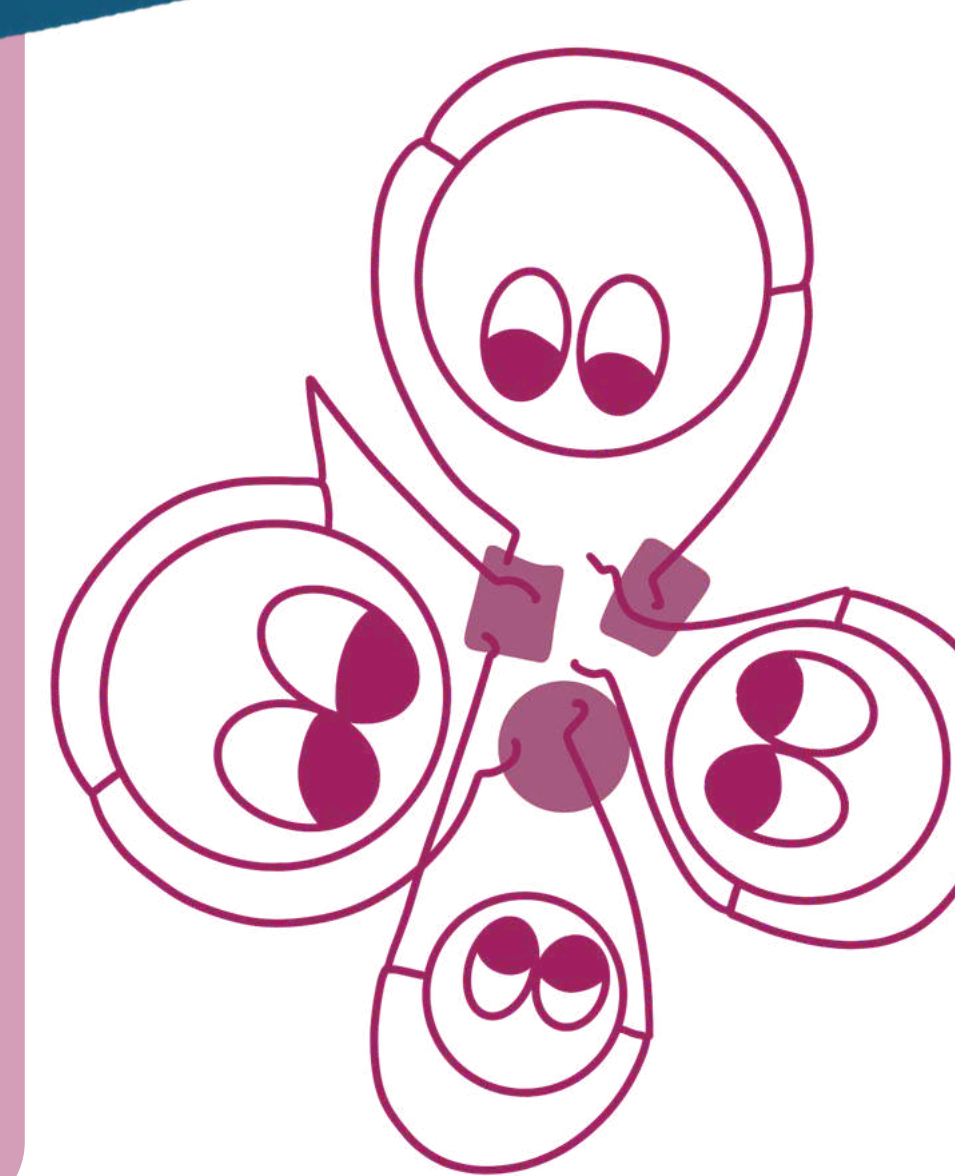
Quels projets voulons-nous financer en priorité ? Doit-on définir des thématiques ?



Jusqu'où doit aller la participation des habitant-es : proposer, voter... mais aussi participer à la réalisation ?



Comment mieux articuler les projets aux besoins du territoire ?





INTERPELLER LA VILLE

MÉDIATION

DÉBAT EN CM

QUESTION ORALE

VOTATION

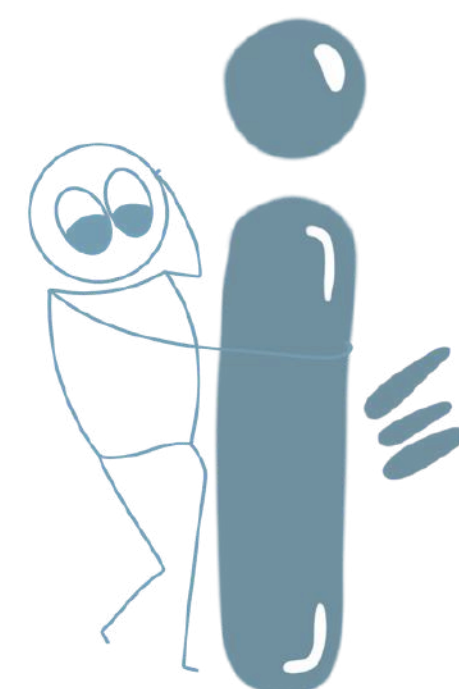


L'INTERPELLATION CITOYENNE



INFORMATIONS CLÉS

ENTRE 2021 ET 2025



55
MÉDIATIONS

1
ATELIER
CITOYEN
RÉALISÉ

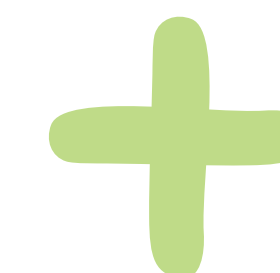
0
VOTATION
DÉCLANCHÉE AVEC LES
RÈGLES ACTUELLES



FONCTIONNEMENT ACTUEL

8 000 SOUTIENS =
VOTATION CITOYENNE

Une votation est organisée.
Elle doit aussi atteindre un
quorum de 16 000 voix
favorables.



1 000 SOUTIENS = ATELIER
D'INITIATIVE CITOYENNE

Un groupe de citoyen·nes travaille le
sujet. Ses propositions sont présentées
au Conseil municipal. Le Conseil
municipal débat et prend une décision.



50 SOUTIENS =
MÉDIATION

Travail entre porte-
paroles, élu·es et services.
L'objectif : essayer de
trouver des réponses
ensemble.

QUESTION ORALE

Aujourd'hui, elle est
réservée aux CCI.
Une question est posée
au Conseil municipal.
La maire répond.

DIFFÉRENTS OUTILS D'INTERPELLATION QUI COEXISTENT

CONSTATS & PROBLÈMES

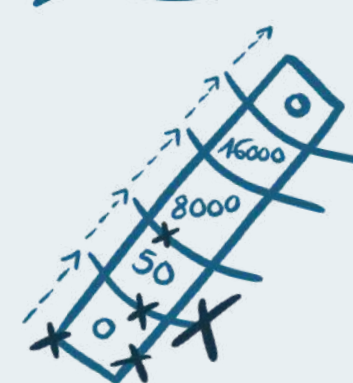


LE SUIVI DES ENGAGEMENTS EST
INSUFFISANT

Pour les médiations comme l'atelier



LA QUESTION ORALE EST
RÉSERVÉE AUX CCI



L'ATELIER EST PEU UTILISÉ
LA VOTATION JAMAIS

Les seuils actuels sont difficiles à atteindre (surtout
pour la votation)



TOUT LE MONDE N'UTILISE PAS
AUTANT CES OUTILS

Certains territoires et certains groupes sociaux sont
davantage représentés que d'autres. Les évaluations
insistent également sur la nécessité de mieux
accompagner les publics moins représentés.



CE QUI MARCHE

La médiation et l'atelier sont des formats jugés
utiles par la majorité des participant·es (agent·es,
élu·es et porte-paroles de l'interpellation).



QUESTIONS &
DILEMMES DES ÉLU·ES

COMMENT LA FAIRE
ÉVOLUER ?

QUEL SEUIL
POUR QUELLE
RÉPONSE ?

COMBIEN DE SOUTIENS
FAUT-IL POUR DÉCLANCHER...

Une réponse
publique ?

Un débat et une
décision ?

Une votation ?

UN FORMAT FIXE...
OU ADAPTÉ AU
SUJET ?

POUR ANIMER LES DÉBATS

Faut-il toujours suivre
le même format

OU

Construire une démarche
adaptée avec les
habitant·es concerné·es ?

ET APRÈS,
COMMENT SAVOIR
CE QUI A ÉTÉ FAIT ?

Comment rendre
visibles les
engagements pris,
leur avancement et
les décisions finales ?

CE QUI EST DÉJÀ DÉCIDÉ PAR LES ÉLU·ES



LA MÉDIATION RESTE ACCESSIBLE À PARTIR DE 50 SOUTIENS.



LA QUESTION ORALE AU CONSEIL MUNICIPAL DEVIENT
ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS GRÂCE À UN SEUIL DE SOUTIENS.
Elle n'est plus réservée aux conseils de quartier.



UN SEUIL CONDUISANT À UN DÉBAT ET UNE DÉCISION DU
CONSEIL MUNICIPAL EST CONSERVÉ.

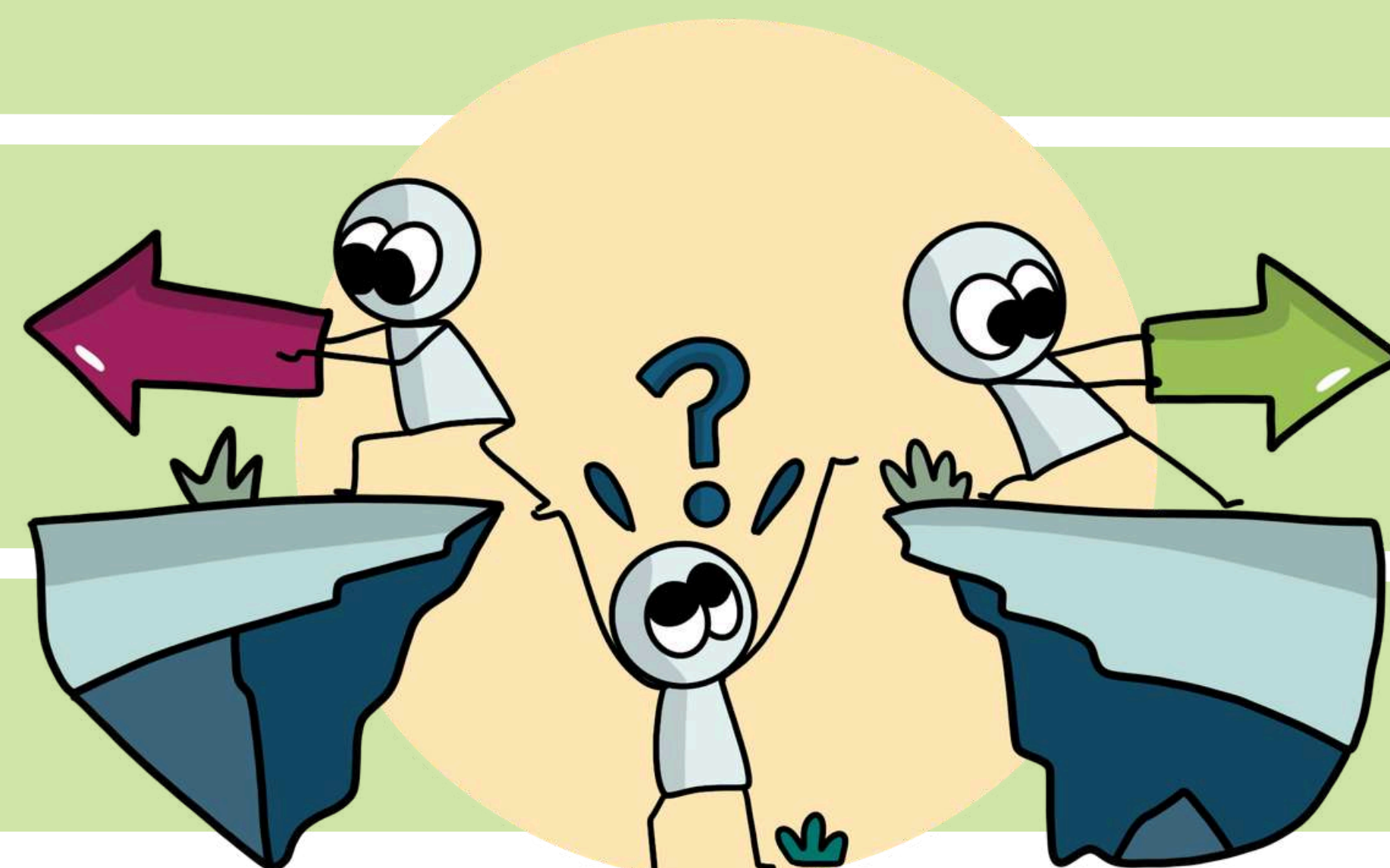


LA VOTATION CITOYENNE EST CONSERVÉE, AVEC DES
SEUILS PLUS ACCESSIBLES.

QUELS CURSEURS INVENTER ?

RENDRE LE DISPOSITIF
PLUS ACCESSIBLE

ALLER-VERS LES
PUBLICS ABSENTS



LE COEUR DU DÉBAT

MAINTENIR UN
SEUIL ÉLEVÉ

POURSUIVRE AVEC
CELLES ET CEUX QUI
SONT LÀ SPONTANÉMENT

CE QUE NOUS DEVONS
DISCUTER ENSEMBLE



Quels seuils pour la question
orale, l'atelier, la votation ?



Faut-il conserver un quorum
pour la votation ?



Comment mieux aider les collectifs
moins outillés à utiliser ces
possibilités ?



Comment suivre publiquement
les engagements pris ?



Comment enrichir le débat en
Conseil municipal ?